

Le Président

Paris, le **28 MARS 2012**

DVUH-SB/AF-12.03.135

Monsieur le Premier ministre,

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les modalités d'entrée en vigueur de la réforme très ambitieuse, opérée par la loi Grenelle 2, relative à l'organisation des travaux à proximité des réseaux et des canalisations.

De très nombreuses associations départementales de maires ont appelé mon attention sur la complexité et les difficultés que rencontrent les communes et les syndicats pour déclarer auprès du téléservice « www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr » les réseaux qu'elles exploitent en propre (eau, assainissement, réseau de chaleur, éclairage public, etc.). La date limite (31 mars 2012) fixée pour cette première déclaration ne pourra pas à l'évidence être tenue, alors que ce téléservice doit être opérationnel pour les maîtres d'ouvrage et les entreprises de travaux dès le 1^{er} juillet de cette année. A cet égard, j'avais souligné dans une lettre à Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, dont vous trouverez une copie ci-jointe, que la date du 31 mars 2012 devait être repoussée.

Par ailleurs, les présidents des associations départementales de maires sont unanimes pour demander que la redevance payée chaque année par les exploitants de réseaux (GRDF, ERDF, opérateurs de télécommunications, communes et EPCI, etc.), afin de couvrir les dépenses afférentes à la création, l'exploitation, la mise à jour et la maintenance du téléservice (article L.554-5 du code de l'environnement) ne soit pas mise à la charge des exploitants qui gèrent de petits réseaux (moins de 300 km).

Il apparaît en effet que les coûts qui seraient ainsi supportés par les communes et les syndicats ruraux, ajoutés dans la plupart des cas au coût des bureaux d'études appelés à les accompagner dans cette démarche, aujourd'hui et surtout à l'avenir (zones d'implantation des ouvrages), ne contribueraient qu'à la marge au bon fonctionnement du téléservice, dont les principaux bénéficiaires seront les entreprises de travaux et les grands opérateurs, exploitants de réseaux sensibles pour la sécurité.

Monsieur François FILLON
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

../...

Pour cette raison, je souscris pleinement à la proposition des présidents des associations départementales de maires et j'ai l'honneur, en conséquence, de vous demander de bien vouloir lui donner une suite favorable.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très haute considération.

Amibis



Jacques PELISSARD